COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 Juin 2016

Convocation: le 17 Juin 2016

Présents: Mesdames VASSEL, BERGERON, RISCH, BARBAZANGES et PLAGNAT

Messieurs DEJOURS, DUPIN, BASSET, MARGIRIER, HURLIN, LADREYT et

GUERIN

Excusés: Mesdames CORBIN et LE MOULT

Monsieur VALLON

Nathalie LE MOULT a donné procuration à Denis DUPIN.



wel

La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 27 Mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Solange BERGERON

- Jury d'assises :

Alain LADREYT participera pour la commune de Champis à la réunion qui aura lieu à Alboussière le mercredi 29 juin à 18 heures afin de désigner par tirage au sort les électeurs de Champis susceptibles d'être juré.

- INSEE : recensement 2017 :

Le prochain recensement sur notre commune aura lieu en 2017. <u>Cette enquête se déroulera du</u> **19 janvier au 18 février 2017.**

Une réunion d'information pour les élus aura lieu le 22 septembre de 9 h 30 à 12 h à Privas.

- <u>Saint-Sylvestre : inauguration de l'aménagement du village :</u>

L'inauguration de l'aménagement du village de Saint Sylvestre aura lieu ce vendredi 01 juillet 2016 à 18 heures. Les membres du conseil municipal sont cordialement invités.

- <u>Délibération n° 18 / 2016 : modification simplifiée du PLU</u>

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération N° 12 / 2013 du 29 mars 2013 .

Monsieur le Maire explique que la hauteur des constructions autorisées dans la zone AUh (4 mètres) ne permet pas d'implanter un projet de 4 maisons en bois sur pilotis.

Le Conseil Municipal par délibération du 27 mai 2016 a décidé d'unifier sur le territoire communal la hauteur des constructions.

Par conséquent, il est nécessaire d'apporter au PLU les modifications suivantes :

- Zone AUh hauteur des constructions autorisée portée de 4 à 8 mètres.

Monsieur le Maire explique que ces modifications peuvent s'effectuer selon la procédure de modification simplifiée définie à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme, car elles se situent en dehors des cas mentionnés aux articles L.153-41.

Cette modification simplifiée sera approuvée par délibération du Conseil Municipal après une mise à la disposition du dossier auprès du public, durant une durée d'au moins un mois.

Après avoir fait l'objet de la notification telle que prévue à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à la disposition du public en mairie du 1 er Août 2016 au 20 Septembre 2016. Les avis des personnes publiques associées seront, le cas échéant, joints à ce dossier.

Au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition, un avis au public sera affiché en mairie et publié dans un journal local.

Le public sera invité à formuler ses observations sur un registre ouvert en mairie. Le secrétariat de la mairie pourra répondre aux interrogations du public aux heures et jours habituels d'ouverture.

Un bilan de la consultation du public et des personnes publiques associées sera présenté devant le Conseil Municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée le cas échéant.

Vu le code de l'urbanisme notamment les articles L.151-1 et suivants et les articles R.151-1 et suivants,

Vu l'article L.153-45 dudit Code de l'Urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions de l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme afin de modifier la hauteur des constructions de 4 m à 8 m en zone AUh.
- 2 d'approuver les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée auprès du public, telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise au Préfet, et notifiée :

- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental,
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture,
- au président du parc naturel régional et du Parc national des Cévennes,
- au président de l'établissement public de gestion du schéma de cohérence territorial,

- à l'autorité compétente des transports urbains,
- aux maires des communes limitrophes,
- aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

Conformément à l'article R.153-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

POUR: 11 (dont 1 pouvoir) CONTRE: 1 ABSTENTION: 1

- Journée de la Laïcité : 9 Décembre 2016 :

Célébrée chaque année le 9 décembre, date anniversaire de la loi sur la séparation des Églises et de l'État de 1905, la journée de la laïcité est l'occasion de saluer les initiatives pour la protection et la promotion de la laïcité. Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'équipe municipale que soit inscrit sur le fronton de la mairie le mot : LAÏCITE qui viendrait s'ajouter au tryptique des valeurs républicaines LIBERTE EGALITE FRATERNITE. Les membres du conseil valident à l'unanimité la proposition. Un devis sera établi pour cette inscription.

- <u>Maison de pays : rencontre avec les agriculteurs, artisans, producteurs locaux : le</u> mardi 20 septembre à 14 h 30 en mairie

L'équipe municipale a acquis récemment l'ancien grenier du Fringuet et elle envisage d'aménager ce local en une maison de pays où seraient proposés des produits du terroir en relation directe avec les artisans, les agriculteurs et les producteurs des communes de Saint Sylvestre, Champis, Boffres, Vernoux, Saint Romain de Lerps et d'Alboussière.

D'ores et déjà, tous les producteurs, les artisans intéressés sont invités à se manifester en mairie. Le 20 septembre à 14 h 30, une première réunion de concertation sera organisée en mairie.

- Conseil d'école du 17 juin 2016 :

La commune de CHAMPIS était représentée par Catherine RISCH et Gilbert DEJOURS

- ➤ Bilan des sorties : beaucoup de sorties ont été organisées cette année (randonnées itinérantes en vélo entre St Martin de Valamas et le Pouzin, sorties USEP, Arche des Métiers, Ardelaine, Zoo de Peaugres, Palais du facteur Cheval, sortie au centre équestre d'Antoulin, Mémorial d'Izieu)
- > Bilan du Sou des écoles présenté par la Trésorière
- > Bilan provisoire du périscolaire et des TAPS présenté par la Tribu
- > Sécurité et travaux : présentation des travaux réalisés et des exercices d'évacuation et de confinement

- ➤ Rentrée scolaire de 2016 / 2017 : près de 190 enfants recensés. A noter le départ regretté de la Directrice Corinne CHAREYRON qui aura exercé ses fonctions pendant 10 ans.
- ➤ Visite du Mémorial d'Izieu du 20 juin : lieu d'histoire et de mémoire ouvert à tous, le mémorial de la maison d'Izieu perpétue le souvenir des enfants et des adultes juifs qui y avaient trouvé refuge de mai 1943 à la rafle du 6 avril 1944. Au matin du 6 avril sur ordre de Klaus Barbie, 44 enfants et 7 adultes sont raflés et déportés à Auschwitz. A travers l'évocation des enfants juifs exterminés la maison d'Izieu consacre ses activités à l'information et à l'éducation (ateliers pédagogiques, documentations, projections, conférences.....). C'est dans le cadre de la transmission de la mémoire que cette sortie a été organisée au bénéfice des élèves de CM1 et de CM2 de l'école d'Alboussière / Champis accompagnés de leurs enseignants. La commune de Champis à l'initiative de cette sortie était représentée par Catherine Risch et Gilbert Dejours. Jean Soton au titre des anciens combattants participait à cette visite qui devrait être reconduite en 2018.

<u> Travaux de voirie : programme 2016 :</u>

Les travaux de voirie présentés par Alain Ladreyt, Adjoint en charge de la voirie devraient être réalisés par la CCRC à partir du 04 juillet :

- Chemin du Chapelas (Voie communale N° 25)
- Chemin de Rivat (coût des travaux partagé à égalité avec Gilhoc et St Sylvestre)
- Chemin de Bel Air (Voie communale N° 20)
- Chemin de Rodet (Voie communale N° 27)
- la Bâtie de Crussol : rue de la Calade, rue du Château et rue du Temple

Les travaux d'entretien et de fauchage ont été effectués.

Remplacement de la Croix : place de l'Eglise : une nouvelle croix a été installée par la CCRC en remplacement de la précédente accidentellement détruite par un engin de Rhône Crussol.

- <u>Fête de l'Âne : samedi 2 juillet :</u>

de 11h à 15h : exposition des œuvres du concours « raconte-moi ton hameau » à l'entrée de la salle Toinou

11 h: ouverture de la buvette avec barbecue et glaces - non-stop

12h30 repas porcelet à la broche (entrée + plat/légumes + tomme en salade + dessert + vin et café) - adultes 13€ (menu enfants - frites saucisse 5€) les places étant limitées il est recommandé de réserver auprès de Stéphanie en mairie (04.75.58.31.37)

De 14h à 18h30 – Balades à dos d'ânes et nombreuses animations gratuites pour petits et grands : concours de pétanque, jeux sportifs de plein air, atelier maquillage..... Et animation musicale.

16h - Remise des prix du concours « Raconte-moi ton hameau » par le président d'APACH.

18h30 – Zumba avec le groupe de Michèle Rubi- Fernandez de Champis, tous à vos gambettes



Et à 21 h en avant la musique! ... avec le Bal Folk animé par le groupe Rue d'La Soif

Samedi 2 juillet rendez-vous à la Bâtie c'est incontournable !

- Musique d'été : programmation :

Françoise Barbazanges a présenté la programmation du Festival Musiques d'Eté qui se déroulera du 7 juillet au 11 août, où nous aurons le plaisir d'accueillir au théâtre de verdure le jeudi 28 juillet la chanteuse ANASTASIA

Jeudi 7	à St-Péray		
Juillet	Crussol		
Vendredi	à Saint-Romain-de-Lerps		
15 juillet	Théâtre de verdure		
Jeudi 21 juillet	à Boffres		
Jeudi 28 juillet	A CHAMPIS Théâtre de verdure	ANASTASIA	Créature sensible au caractère soul, ANASTASIA habille la chanson française. L'angle d'écoute est fidèle à la voix que l'on connaît et agite cette fois-ci son inspiration singulière. Anastasia n'appartient pas à une école mais à une trajectoire. Enfant des années 80, elle joue avec les stigmates d'une génération, celle qui a digéré le hip hop et qui a frissonné avec la chanson à texte
Jeudi 4	à Alboussière		
août	Place de la Fontaine		
Jeudi 11	à St-Sylvestre		
août	place du village		

- Rallye des collines Ardéchoises le 1 er octobre 2016 :

L'association Sport Auto Vivarais de Plats organise le Rallye des Collines Ardéchoises le 1 er octobre 2016 qui passera sur notre commune sur la RD 269 de Ban Deyras aux Razes. L'équipe municipale émet des réserves sur cette manifestation compte tenu des nuisances soulignées par plusieurs élus (pollution, tranquillité, sécurité,.....), il convient que pour l'avenir un autre circuit soit recherché. Un courrier sera adressé dans ce sens au Président de l'association.

- Rencontre avec une consultante sur l'action culturelle :

Cécile VASSEL propose qu'une rencontre visant au développement de l'action culturelle sur le territoire soit organisée avec une consultante du secteur.

Prochaine séance du conseil municipal : Le vendredi 29 juillet 2016 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 23 h 00

Le Secrétaire de Séance Solange BERGERON

Les Membres du Conseil Municipal